

Seul, on est rien ! Ensemble, on peut tout !

JANVIER 2026 – BULLETIN N° 149



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flâcher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »

Le 13 janvier dernier s'est tenue la première réunion de branche de l'année. A l'ordre du jour, nous avions la question de la classification et des augmentations des salaires.

Sur la question de la classification, il apparaît de plus en plus que les délais contraints par l'accord passé avec l'ANACT (fin prévu en juillet 2026) ne sont pas

véritablement tenables au vu du chantier que représente cette négociation. Nous avons commencé à aborder la liste des métiers repères pour chaque secteur, les critères classants pour lesquels l'intersyndicale a fait une proposition non finalisée en réponse à celle du patronat. Nous devrions dans les prochaines semaines commencer la définition des emplois repères, puis dans le mois qui suit commencer le processus de pesée des emplois.

Or nous n'avons pas encore fini la liste des emplois repères de production, notamment face à l'opposition de certaines organisations patronales qui ne souhaitent pas en créer répondant plus à la réalité du travail (comme pour l'accueil en gare ou en aéroport, etc.).

Comme expliqué plus haut, les critères classants sont loin d'être validé, avec la contre-proposition syndicale sur le sujet.

L'ouverture des discussions sur la définition des emplois repères validée ajoute, une charge de travail supplémentaire, aux négociateurs, ce qui risque de créer un goulot d'étranglement. Car à vouloir, comme le souhaite le Cabinet ALGOE qui nous accompagne, mener toutes les discussions de front, nous n'avons pas le temps d'en clore une, qu'une nouvelle s'ouvre.

Il a donc été demandé à l'ANACT si un report de l'échéance était possible, en expliquant que la branche de la Métallurgie avait mis près de 2 ans à établir sa nouvelle grille de classification.

Nous avons eu la réponse négative de l'ANACT, le lendemain de la réunion.

Pour les délais imposés, nous avons donc demandé à la partie patronale que soient organisées des réunions de travail hors de la présence du Cabinet ALGOE (dont la participation est facturée). Nous attendons donc une réponse sur le sujet.

Il faut noter, que le patronat a signé un accord ouvrant la possibilité de prise d'une demi-journée d'absence rémunérée, pour une personne autre que la/le négociateur-trice officiel-le afin de participer à une réunion de travail préparant un groupe de travail paritaire.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette disposition qui permettra de démultiplier les temps de cerveaux disponibles pour réfléchir à ce dossier.



Second sujet important, l'ouverture du cycle de négociation de la revalorisation de la grille salariale.

La CGT a opté pour une demande unique d'augmentation 200 €/mois pour chaque niveau de classification. Et ce pour tenter de rattraper la perte de pouvoir d'achat que subissent les salarié-es de la branche

depuis des années.

SUD a proposé une augmentation de la valeur du point de +2%

La CFDT demande une réévaluation de l'ensemble de la grille à la hauteur de celle appliquée au SMIC.

La CFTC et la CFE-CGC n'ont pas fait de propositions chiffrées. Elles se bornent à demander une meilleure aération de la grille.

FO pour sa part est, à la fois, pour un indexation de l'augmentation sur celle du SMIC et une amélioration de l'aération de la grille.

Contrairement, aux autres organisations syndicales, nous n'avons pas demandé l'aération de la grille car celle-ci ne serait que provisoire. En effet, si la négociation sur la classification aboutit, la grille sera naturellement revue et sera donc temps, à ce moment-là, de parler de son aération.

Pour l'instant, ce qui nous semble important, c'est de redonner du pouvoir d'achat aux salarié-es qui ont subi de plein fouet l'inflation de ces dernières années, et ce alors même qu'il leur est demandé de plus en plus d'efforts, de compétences et pour certain-es la mise en concurrence avec l'Intelligence Artificielle. Il est donc grand temps que les salarié-es bénéficient du véritable reconnaissance de leur travail !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
- Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.